

# Le Compostage

Qui : C'est une volonté du gérant de valoriser les déchets verts ainsi de permettre aux clients à la fois de participer à une campagne de compostage. Quand le composteur fait, le gérant avec l'aide de ses employés le videront pour le mettre dans les allées. Le personnel de la mairie qui s'occupe de l'entretien du camping pourrait être également intégré dans cette tâche. Une communication de la part du gérant sera donc à instaurer.

Quoi : Les épluchures de fruits et légumes, plantes de jardin, feuilles mortes, tontes de pelouse, résidus d'émondage, mouchoirs pourront être mis dans ce composteur. C'est un compost composé uniquement de matière végétale (ne contenant donc ni fumier, ni autres matières animales).

C'est pourquoi il faut différencier le composteur végétal et celui pour les toilettes sèches, celui-ci composé des déchets des toilettes sèches et de sciure qui doit nécessiter un autre traitement.

Où : A un endroit réservé pour cette pratique, derrière les sanitaires.

Quand : Lors de la réunion du 16.02.2012, il a été décidé les modèles ainsi que les deux emplacements pour mettre les composteurs.

Comment : Mise en place d'un système de compostage destinée aux usagers des clients à un endroit

Pourquoi : Pour répondre aux attentes des clients pour pouvoir participer à la vie du camping, tout en préservant leur environnement direct. Le gérant souhaitant offrir cette possibilité aux usagers du camping.

Cette démarche est en accord avec la norme AFAQ 26000, elle appartient au critère4 «Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs », sous critère 4.2 « Achats et choix des produits ou services ».

# **Toilettes sèches**

Qui : Les toilettes sèches seraient mises à disposition des clients du camping. C'est

Quoi : Les déjections seront mises dedans pour pouvoir ensuite être récupérées et ainsi faire de l'engrais sous un accord avec la mairie au niveau des réseaux d'assainissement.

Quand : Ils seront mis en place lors de l'année 2013 (comptes prévisionnels). En effet le propriétaire ne disposant pas encore du terrain, il préfère se consacrer à d'autres investissements jugés plus urgents.

Où : Ils seront mis à disposition dans le nouveau terrain que le propriétaire a acheté. Vu que les emplacements seront pratiquement doublés, il est donc nécessaire d'installer de nouveaux sanitaires.

Comment : Il consiste à mélanger aux matières organiques (selles et urine) et au papier, un broyat de végétaux secs tels que des copeaux, de la sciure de bois ou de la cendre, de façon à obtenir un équilibre carbone/azote dans le mélange et à bloquer la fermentation anaérobie.

En installant une salle de compostage dans les sanitaires cela permet de le laisser se faire puis de s'en servir lorsque la décomposition aura opéré puis mettre le compost dans les espaces verts.

Pourquoi : Le propriétaire choisit ce type de toilettes, afin d'économiser l'une des ressources comme l'eau ici. Les toilettes sèches à compostage permettent de reconstituer la biomasse à travers les apports redonnés à la terre. Pas de traitement lourds au niveau des eaux sont effectués. Favoriser le compostage au niveau des espaces verts, côté écologique du processus.